



AACC

FORMATION

LOI EVIN : LES DERNIÈRES ÉVOLUTIONS

À L'AACC

Cette formation apporte des réponses jurisprudentielles et des solutions pratiques aux récentes difficultés soulevées par la loi Evin.



OBJECTIFS

- ▶ Permettre aux participants de mettre à jour leurs connaissances en tenant compte des dernières évolutions légales et jurisprudentielles relatives à la loi Evin ;
- ▶ Parfaire leur culture de la loi au regard de l'actualité juridique.



À SAVOIR

9.30 | 12.30

Public concerné :
Direction juridique ou toute autre personne en charge des problématiques Evin.

Formation d'une demi journée.

12 PERS



MATINÉE

PROGRAMME

1. LES DERNIERES TENDANCES DE LA JURISPRUDENCE

- Vers une admission de la notion de publicité/ versus information ?
- Peut-on reproduire des personnages de fiction ?
- Peut-on utiliser des mannequins ?
- Communication digitale : notion de services de communication en ligne et de publicité intrusive.

2. LE NOUVEL ARTICLE DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE

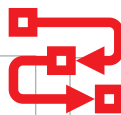
- Le point d'incertitude sur la portée de ce texte ;
- La jurisprudence ;
- Le positionnement de l'ARPP.

3. QUESTIONS AUTOUR DE LA LICITE DE PRATIQUES ACTUELLES

- Les marques alibis lors d'évènements sportifs ;
- Evin, réseaux sociaux et e-mailing.

MÉTHODE

Une spécialiste du droit de la publicité et notamment des questions relatives à l'alcool interviendra sur ces différents points au moyen de cas concrets et répondra aux questions des participants.



INTERVENANT

Maître Annie GAUTHERON

Avocate depuis 1984, elle a toujours exercé dans le domaine de la communication, en intervenant en amont au stade du conseil et en gérant les contentieux opposant les différentes parties prenantes de ce secteur. Elle intervient en particulier sur les problématiques relatives à l'alcool et au digital ainsi que sur les nouvelles formes d'achat d'espace. Elle traite également des questions relatives au droit de la propriété intellectuelle, au droit de la concurrence et au droit de la consommation.

CONTACT : Laetitia HARDY

AACC - Association des Agences-Conseils en Communication - Syndicat Professionnel (loi 1884)
40, boulevard Malesherbes - 75008 paris | Tél. : +33 (0)1.47.42.13.42 | www.aacc.fr - email : lhardy@aacc.fr